



Déclaration préalable

CTA du 9 mars 2015

La CGT s'oppose à la politique d'austérité menée par le gouvernement, à travers entre autres, la loi Macron, le pacte de responsabilité. Cette politique met à mal des services publics par des baisses budgétaires et pèse sur les conditions de travail des salarié-e-s de notre secteur, titulaires et non-titulaires. La CGT participe donc à la construction des mobilisations susceptibles de redonner espoir aux salariés en proposant des alternatives aux politiques d'austérité et en agissant pour une autre répartition des richesses créées par le travail, c'est le sens de la journée de grève et d'action du 9 avril.

En réponse aux événements dramatiques de janvier, le président de la République et la ministre de l'Éducation ont fait, tour à tour, des annonces sur les « valeurs républicaines », il nous semblait indispensable que celles-ci soient suivies de moyens administratifs, techniques et humains, pour aider les personnels dans leur lutte quotidienne contre les discriminations et le racisme. En effet les difficultés rencontrées dans les écoles et établissements du second degré renvoient, pour la CGT, au fait que notre école ne tient pas ses promesses à l'égard des jeunes des milieux populaires, en particulier ceux issus de l'immigration. De toute évidence, dans certains lieux, la fracture scolaire s'accroît jusqu'à ruiner la crédibilité de tout discours sur l'égalité républicaine.

L'école seule ne changera pas la société, mais elle doit contribuer au mieux vivre ensemble.

Ce n'est pas sans rapport avec ce qui nous occupe aujourd'hui puisque les documents de ce CTA portant sur les moyens concernant les personnels de santé, sociaux et de vie scolaire montrent une fois de plus le manque criant de personnels dans les écoles et établissements scolaires de notre académie. En effet, la très légère augmentation (+ 2 postes d'infirmières par exemple) ne permet absolument pas de les doter comme cela serait nécessaire pour aider à la prise en charge des élèves et de leurs difficultés, à la prévention, à l'éducation à la santé... Bref à l'ensemble des missions indispensables assurées par ces personnels. Dans certains cas, par le biais de réajustement sur des communes, on affaiblit la présence de personnels à temps complet, c'est le cas à Nanterre par exemple où un LP n'aura plus qu'une infirmière à mi-temps.

Pour la CGT Educ'action, il faut des infirmier-e-s en nombre suffisant pour couvrir la totalité du temps scolaire ; c'est la juste condition pour que soient menées à bien leurs missions spécifiques. Il faut également créer des postes en nombre suffisant pour permettre leur intervention dans tous les cycles du premier degré. Ces personnels sont en effet indispensables à la prise en compte des problèmes qui peuvent entraver la réussite scolaire des élèves.

CGT Educ'action-Versailles 245, boulevard Jean Jaurès 92100 BOULOGNE BILLANCOURT

☎ : 01.46.09.98.70 - e-mail : cgteducversailles@gmail.com ☎ portable : 06.70.95.03.30

🌐 Site web CGT Educ'action-Versailles : <http://www.cgteduc-versailles.fr/>



Déclaration préalable

CTA du 9 mars 2015

Il faut également créer des postes statutaires d'assistant-e-s de service social pour répondre à l'ensemble des besoins des élèves et de leurs familles et des personnels, avec des dotations spécifiques complémentaires dans les établissements accueillant les familles les plus fragiles socialement. L'intervention du service social en faveur des élèves doit aussi être étendue au premier degré sur l'ensemble du territoire, assorti des créations de postes nécessaires". Dans le cadre de la continuité des services publics, toute absence des personnels doit être remplacée, ce remplacement de tous les types de congés (maladie, maternité, formation) pourrait se faire par le biais de brigades de titulaires remplaçants.

Concernant les postes de CPE, toute augmentation est positive mais celle-ci est évidemment trop limitée au regard du nombre d'établissements de notre académie. Au rythme des augmentations de 2014 et de 2015, il faudrait plusieurs décennies pour atteindre ce qui nous semble indispensable au fonctionnement de nos établissements, c'est-à-dire 1 CPE au minimum par établissement, 1 CPE pour 250 élèves, 1 pour 200 en zone difficile, 10 classes maximum à suivre par CPE. Il faut le rattrapage des postes perdus depuis 2002 et un plan de création massif de postes statutaires.

Une des premières mesures serait un plan de titularisation sans condition de concours, ni de nationalité et avec une formation des tous les personnels précaires.

Marie BUISSON et Samuel SERRE,
élu-e-s **CGT Educ'action** au CTA de Versailles